

Envoyé en préfecture le 19/07/2021

Reçu en préfecture le 19/07/2021

Affiché le

SLOW

ID: 050-200063592-20210701-DELIB2021\_051-DE

#### COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE

2 Place Auguste Grandin - 50890 Condé-sur-Vire

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 1er juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le premier juillet à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents: Mmes Sylvie ASSELIN, Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, MM. Pierrick DELACOTTE, Manoël DUDOUIT, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, MM. Joël GAUTIER, Emmanuel JAMARD, Mmes Nathalie LECLER, Nathalie LECUIR, MM. Franck LEGIGAN, Sébastien LEMONNIER, Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, MM. Gilles MALICOT, Cyril PANIEL, Laurent PIEN, Mmes Pierrette POUSSET, Martine SAVARY, Aurélie VERGIN, Laëtitia VIVIER

Excusés: Mme Annick ALIX FAUDEMER qui a donné pouvoir à Mme Sylvie GAUTIER, Mme Isabelle DEGUETTE qui a donné pouvoir à Mme Pierrette POUSSET, M. Yann LECUYER qui a donné pouvoir à Mme Martine SAVARY, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LECUIR

Absents: M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Nathalie LECLER

<u>Date de convocation</u>: 24 juin 2021 <u>Date d'affichage</u>: 15 juillet 2021 <u>Nombre de conseillers en exercice</u>: 29

Présents: 24 Pouvoirs: 4

Votants: 28 (de la délibération n°2021-49 à la délibération n°2021-53) et 27 (à partir de la délibération n°2021-54)

#### Délib. n°2021-051: Programme de voirie 2021-2023 - autorisation de signature du marché de travaux

Depuis 2017, la commune fait le choix de conclure des marchés de travaux à bons de commande sur une durée de 3 ans. Cela permet d'obtenir des économies d'échelle et évite de relancer une procédure de consultation tous les ans. En outre, le marché à bons de commande, qui fixe des prix unitaires sur lesquels s'engage l'entreprise, est utile lorsque la collectivité ne connaît pas précisément à l'avance les quantités à commander.

La consultation des entreprises de travaux a été lancée selon les modalités suivantes :

#### 1) Besoins à satisfaire

La consultation a pour objet les travaux d'entretien de voirie sur la commune. La consultation ne comporte qu'un lot unique :

- Rue de la Hure du Loup
- Rue du Chemin Vert
- Chemin de la Bélinière
- Chemin de la Vautellerie
- Chemin Le Pré
- Chemin de la Lande
- Chemin de la Bessinière
- Chemin Les Monts
- Chemin de la Mercerie
- Chemin de l'Epine Fraut
- Route de la base de canoë-kayak
- Impasse du Lavoir

Chemin de la Frangelière

Envoyé en préfecture le 19/07/2021 Reçu en préfecture le 19/07/2021

Affiché le

ID: 050-200063592-20210701-DELIB2021\_051-DE

Cette liste est donnée à titre indicatif. Il n'est pas exclu que, pendant la durée du marché (3 ans), des modifications interviennent, d'autant que de nouveaux besoins sont apparus depuis les inondations du 16 juin dernier qui a provoqué d'importants dégâts et qui nécessiteront sans doute des travaux supplémentaires de gestion des eaux pluviales.

### 2) Mode de passation du marché

<u>Procédure choisie</u> : procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique).

Type de marché : marché à bons de commandes (accord-cadre)

Durée du marché : 3 ans (2021-2023)

## Critères de jugement des offres :

- 1. Prix des prestations (60 %)
- 2. Mémoire technique (40 %)

Date butoir de remise des offres : 30 juin 2021 (12h)

M. Alain EUDES indique que l'enveloppe des travaux est estimée à 446 000 € sur 3 ans (150 000 € environ par an). Mais, depuis les inondations du 16 juin, de nouveaux besoins ont émergé afin de lutter contre les ruissellements des eaux de voirie dans les propriétés privées. Un travail en commission sera nécessaire pour ajuster le programme annuel des travaux. La CAO se réunira le 12 juillet prochain pour statuer sur l'attribution du marché. 5 entreprises ont candidaté à ce jour.

Après délibération, le Conseil municipal :

#### DECIDE

Habiliter par anticipation le Maire à signer le futur marché de travaux résultant de la consultation des entreprises, ainsi que tous avenants y afférents.

Pour : 28	Contre :	Abstentions :

Pour copie certifiée conforme.

